



Assomption Vie

RAPPORT ANNUEL 2014

rapport annuel 2014

TABLE DES MATIÈRES

▶ Conseil d'administration 2014	5
Message du Président du Conseil d'administration	6
Message du Président-directeur général	8
Engagement envers nos collectivités	10
La santé financière d'Assomption Vie en 2014	12
Rapport des auditeurs indépendants aux titulaires de polices	14
Rapport de l'actuaire en évaluation aux titulaires de polices	15
État consolidé de la situation financière	16
État consolidé des résultats	17
État consolidé du résultat global	18
État consolidé des variations des capitaux propres	19
État consolidé des flux de trésorerie	20
Notes des états financiers consolidés	21-72
Organigramme	73

▶ FAIRE AFFAIRE AVEC NOUS, C'EST FACILE.

Nous honorons chaque jour cette philosophie en adoptant des comportements individuels et corporatifs axés sur l'ORIENTATION-CLIENT, l'INTÉGRITÉ, la RESPONSABILISATION, l'ENGAGEMENT et l'INNOVATION.



« Nous avons compris que la notion de compétitivité ne doit être entretenue avec nuls autres que nous-mêmes. Tous les jours, nous tentons de nous dépasser, comme individus, comme professionnels et comme entreprise. »

– André Vincent
Président-directeur général d'Assomption Vie



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014



Yvon Fontaine, LL.B, LL.M.

Président du Conseil
1, 2, 3, 4, 5 (24/25)

André Vincent

Président-directeur général
Assomption Vie
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 (32/33)

Denis Larocque, CPA, CA

Vice-président du Conseil
Chef de la direction financière
Major Drilling Group International Inc.
1, 2, 3, 5, 6, 7 (26/29)

Yves Arseneau, CPA, CA

Associé
Allen, Paquet & Arseneau LLP
1, 2, 3, 5, 6 (22/23)

Andrée Savoie

Présidente et directrice générale
Construction acadienne ltée (1991)
Directrice générale
Propriétés acadiennes ltée
2, 3, 5, 6 (22/22)

Nathalie Godbout, LL.B

Associée
Lawson & Creamer
2***, 4, 8 (13/16)

Allister Surette

Recteur et vice-chancelier
Université Sainte-Anne
1, 4, 8 (14/15)

Jacques Valotaire, FCPA, FCA, IAS.A

Administrateur de sociétés
2, 3, 4, 6, 7 (24/24)

Monique Tremblay

FICA, FSA, MBA
2, 3, 4, 6 (18/18)

Ivan Toner

Vice-président TI et ingénierie
des services chez Bell Aliant
2*/***, 4* (14/15)

Secrétaire générale et conseillère
juridique principale
Assomption Vie

Geneviève Laforge, LL.B, ASC

Comités du Conseil

1. Gouvernance
2. Audit
3. Révision
4. Ressources humaines
5. Placements
6. Place de l'Assomption
7. Placements Louisbourg
8. Fondation l'Assomption

Les chiffres suivant le nom des directeurs indiquent les membres participant aux comités du Conseil en date du 31 décembre 2014. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de réunions (du Conseil / de comités) auxquelles ils peuvent assister.

* L'administrateur n'était pas membre du Conseil ou du comité en début d'année ou a cessé de l'être en cours d'année.

** La présidence du Conseil est membre ad hoc de ces comités.

*** Membre suppléant ou observateur.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le bilan dressé de l'année 2014 évoque en nous un sentiment de grande fierté. Les performances solides dont ont fait preuve toutes les lignes d'affaires de la Compagnie ainsi qu'une saine gestion nous permettent d'afficher, encore cette année, d'excellents résultats financiers. En effet, le résultat attribuable aux titulaires de polices a fait un bond de 44 %, pour atteindre 9,5 millions de dollars en 2014. Les lignes de l'assurance collective et des placements et retraite se sont particulièrement démarquées, fracassant toutes deux des records de ventes. Ce succès, nous le devons aux efforts intarissables de l'équipe de direction, aux solides relations avec nos partenaires d'affaires ainsi qu'au grand dévouement des employés d'Assomption Vie.

Vers un avenir florissant

Nous avons tous à cœur le succès à long terme d'Assomption Vie. Au cours de la dernière année, le Conseil et l'équipe de direction se sont engagés dans un processus de planification stratégique qui saura établir de façon claire et non équivoque les directions que prendra la

Compagnie afin de continuer sa croissance et de maintenir une bonne profitabilité. Cet important exercice, toujours en cours, ciblera les années 2016 à 2018. Les constats et les orientations qui en émaneront viendront poser les jalons pour assurer le succès d'Assomption Vie pendant des années à venir.

Pour une saine gouvernance

Le Conseil est toujours soucieux d'adopter les meilleures pratiques de gouvernance qui soient. Ainsi, nous poursuivons notre travail dans le respect de la *Ligne directrice sur la gouvernance du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)* et conformément aux lignes directrices, lois et réglementations applicables. Le comité de gouvernance a également mis l'accent sur l'importance d'une bonne relève aux présidences des comités et sur l'évaluation continue des administrateurs afin d'assurer une contribution optimale de la part de chacun.

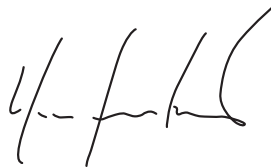
Une culture d'entreprise enviable

Une fois de plus, Assomption Vie a été reconnue à titre d'employeur de choix. La Compagnie figurait dans le Top 101 des meilleurs employeurs au Canada atlantique en 2014 du magazine Progress et dans le palmarès des 50 employeurs de choix au Canada, dans la catégorie des petites et moyennes organisations, selon une étude de la *Queen's School of Business* et *Aon Hewitt*. Ceci vient confirmer non seulement l'environnement de travail stimulant retrouvé chez Assomption Vie, mais aussi l'engagement exceptionnel de ses employés. Il est d'ailleurs évident que le dévouement des employés dépasse largement le cadre de leur travail, comme en fait foi l'étendue de leur engagement communautaire. Nous sommes fiers du fait que les employés, qui sont au cœur de notre entreprise, sont aussi au cœur de nos communautés.

Quelques remerciements

L'année écoulée fut couronnée de succès. Certains défis étaient de taille, mais les nombreux efforts déployés par toute une équipe ont su porter fruit. Je tiens à remercier notre PDG, monsieur André Vincent, et les membres du Conseil pour leur dévouement et la confiance qu'ils m'ont témoignée tout au long de l'année. Je salue Denis Larocque et Nathalie Godbout, qui terminent leur mandat au sein du Conseil d'administration. L'engagement et les judicieux conseils de ces deux administrateurs nous ont été précieux et nous leur en sommes reconnaissants.

Je souhaite enfin offrir toute ma reconnaissance aux nombreux clients, de même qu'à nos courtiers et agents généraux. Sachez que vous pouvez aussi célébrer les succès de cette compagnie pour laquelle vous comptez énormément.



Yvon Fontaine

Président du Conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Ces résultats démontrent que nous avons su offrir des solutions adaptées aux besoins des clients et qu'Assomption Vie est devenue un fournisseur de premier plan pour un grand nombre de distributeurs.

Assomption Vie parmi les employeurs de choix au Canada

C'est avec fierté et grande satisfaction que nous jetons un regard sur l'année 2014. Les résultats financiers sont certes saisissants. Mais plus encore, le travail qui a été fait a été bien fait. Cette rigueur dont ont fait preuve tous nos employés et partenaires me rend particulièrement fier. Nous avons compris que la notion de compétitivité ne doit être entretenue avec nuls autres que nous-mêmes. Tous les jours, nous tentons de nous dépasser, comme individus, comme professionnels et comme entreprise.

En 2014, toutes les lignes d'affaires d'Assomption Vie ont démontré une excellente progression. Le résultat attribuable aux titulaires de polices a atteint 9,5 millions de dollars, représentant une augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente. À la fin de l'exercice financier, l'avoir des titulaires de polices se chiffrait à 110 millions de dollars, un gain de 14 millions comparativement à 2013.

Dès mon arrivée il y a deux ans, j'ai compris qu'une des grandes forces d'Assomption Vie était sans contredit ses employés. Cette constatation me fut confirmée à maintes reprises. Le dévouement et l'engagement des employés font notre réputation et contribuent énormément à nos réussites. Une étude menée par la Queen's School of Business avec Aon Hewitt a d'ailleurs placé Assomption Vie au palmarès des 50 employeurs de choix au Canada, dans la catégorie des petites et moyennes organisations. La mobilisation des employés d'Assomption Vie nous démarque de nos concurrents et nous démontre tous les jours que leur niveau d'engagement exceptionnel fait vraiment une différence aux yeux de nos clients et de nos partenaires. Je suis très fier de faire partie de cette équipe.

Un Programme de responsabilité sociale pour le bien de nos communautés

Depuis ses débuts, Assomption Vie s'est toujours engagée dans sa communauté afin de la voir rayonner. En 2014, la Compagnie s'est dotée d'un Programme de responsabilité sociale dont l'objectif est d'officialiser son engagement et de maintenir son rôle de bon citoyen corporatif. Assomption Vie souhaite ainsi contribuer à l'épanouissement de la société par des activités ayant un rayonnement majoritairement régional, mais comprenant aussi des initiatives nationales. Les valeurs de partage et de philanthropie ont toujours été omniprésentes chez Assomption Vie. Aujourd'hui, nous confirmons notre engagement envers la collectivité avec ce Programme.

Regard vers l'avenir

Nous en sommes maintenant à multiplier les initiatives. Le développement de nouveaux produits et la révision de certains produits existants nous permettront d'être encore plus compétitifs. Nous sommes désormais dans une ère où aucune compagnie ne peut se permettre de se reposer sur ses lauriers. Dès qu'une entreprise monte la barre, que ce soit dans son service ou dans l'offre de produits, tous doivent emboîter le pas. Une nouvelle équipe de stratégie et recherche marketing s'assure qu'Assomption Vie continuera d'innover, d'être proactive, tout en réagissant

rapidement à ce que l'industrie nous apporte. Cette nouvelle façon d'anticiper l'avenir nous donne les outils pour assurer le succès d'Assomption Vie et pour en assurer sa place à long terme.

Les petits et grands succès, grâce à vous.

L'année 2014 fut marquée de nombreux succès, petits et grands. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui mettent la main à la pâte et qui ont à cœur cette Compagnie. Je pense aux employés, à tous nos partenaires et bien entendu aux membres du Conseil d'administration. Je remercie également nos clients pour la confiance qu'ils continuent de nous témoigner.



André Vincent
Président-directeur général



ENGAGEMENT ENVERS NOS COLLECTIVITÉS : BIEN ANCRÉE DANS NOS VALEURS

Les valeurs de partage et de philanthropie font partie de l'ADN d'Assomption Vie. Cent onze ans se sont écoulés et nous honorons toujours ces mêmes valeurs. En 2014, nous avons remis près de 4 % de nos bénéfices nets à différentes causes sociales.

Notre engagement à la santé et au mieux-être : investir dans un avenir sain

Notre tournoi de golf-bénéfice Bobby Orr d'Assomption Vie est un bel exemple des réalisations extraordinaires possibles lorsque les gens d'affaires et les représentants du milieu de la santé travaillent ensemble. En 12 ans, au-delà de 1,4 million de dollars ont été amassés, grâce à ce tournoi annuel, au profit de l'Institut atlantique de recherche sur le cancer (IARC).



Très engagée dans la lutte contre le cancer depuis des années, Assomption Vie a voulu ajouter une composante préventive à sa démarche. Qu'il s'agisse d'inciter les jeunes à bouger grâce aux Jeux de l'Acadie, de soutenir l'athlète Armand Doucet dans son impressionnant défi Iron Will, ou d'encourager nos Héros du coeur, nous désirons faire une différence dans la santé et le mieux-être de nos communautés.

Nos employés font leur part

Nos employés déploient également d'importants efforts afin de faire leur part pour la santé et le mieux-être de nos collectivités. Ils démontrent l'ampleur de leur générosité envers de nombreux organismes, dont l'Arbre de l'espoir, Centraide, le Carrefour pour femmes à Moncton, IWK, la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile ou encore Movember, une campagne de sensibilisation à la santé masculine.

Assomption Vie est fière de voir ses employés s'investir ainsi et les appuie dans leurs activités communautaires.

Notre engagement à l'éducation : au cœur de nos préoccupations depuis nos débuts

L'accès à l'éducation était au cœur des préoccupations de nos fondateurs. Elle demeure encore aujourd'hui l'un de nos



secteurs privilégiés. En 2014, la Fondation L'Assomption a distribué dix-sept bourses de 1 500 \$ à 10 000 \$. Depuis ses débuts, c'est plus de 4 millions de dollars qui ont ainsi été remis par la Compagnie en dons à divers établissements d'enseignement et en bourses d'études.

Notre engagement culturel : reconnaître l'apport exceptionnel de nos artistes

La philanthropie passe aussi par la promotion des arts et de la culture, qui font vibrer nos collectivités. En 2014, Assomption Vie a notamment soutenu le Festival international de la musique baroque de Lamèque et l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick. De plus, notre Galerie Assomption présente six expositions d'art chaque année.

Notre engagement environnemental : vers un avenir plus vert

Comme entreprise, nous avons le devoir de faire notre part pour l'environnement. Que ce soit par des activités de recyclage pour réduire notre empreinte écologique ou par des pratiques immobilières durables pilotées par notre filiale Place de l'Assomption, nous déployons les efforts nécessaires pour contribuer à la protection de notre environnement.

Assomption Vie travaille également de concert avec des spécialistes et le ministère des Ressources naturelles pour garder en sécurité ses locataires plutôt inusités sur le toit de Place de l'Assomption, des faucons pèlerins.

Notre engagement socio-économique : pour faire rayonner l'économie de nos communautés

Cherchant à soutenir le développement économique, nous travaillons de concert avec divers organismes, dont le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick et le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, à titre de bâtisseur.

Notre engagement envers nos employés, le cœur de notre entreprise

Notre succès passe assurément par le dévouement exemplaire de nos employés. Leur apport est reconnu de façon continue grâce aux rencontres, aux cérémonies de remise de prix et par l'entremise de notre programme spécial soulignant l'excellence au travail.

Preuve que nous sommes sur la bonne voie :

- Taux de rétention des employés: 95 %.
- Dans le Top 50 des Employeurs de choix au Canada pour 2015, catégorie petites et moyennes organisations, sur la liste d'Aon Hewitt.
- Au 22^e rang du Top 101 des entreprises du Canada atlantique (sondage Best Places to Work in Atlantic Canada), de la revue Progress en 2014.



Pour en connaître davantage sur nos nombreuses actions philanthropiques, consultez notre Bilan de responsabilité sociale 2014 d'Assomption Vie.

LA SANTÉ FINANCIÈRE D'ASSOMPTION VIE EN 2014

9,5 MILLIONS DE \$

Résultat attribuable aux titulaires de polices

110 MILLIONS DE \$

Avoir des titulaires

1,5 MILLIARD DE \$

Actif sous gestion

232 %

Ratio de solvabilité au 31 décembre 2014

A – pour une quinzième année consécutive

Note attribuée par A.M. Best, agence spécialisée dans l'évaluation indépendante de la solidité financière et de la solvabilité des compagnies d'assurance et de réassurance à travers le monde.

ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Rapport des auditeurs indépendants aux titulaires de polices	14
Rapport de l'actuaire en évaluation aux titulaires de polices	15
État consolidé de la situation financière	16
État consolidé des résultats	17
État consolidé du résultat global	18
État consolidé des variations des capitaux propres	19
État consolidé des flux de trésorerie	20
Notes des états financiers consolidés	21-72



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX TITULAIRES DE POLICES

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'**Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie**, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'**Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie** au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young P. R. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Dieppe, Nouveau-Brunswick
Le 26 février 2015

RAPPORT DE L'ACTUAIRE EN ÉVALUATION

Aux titulaires de polices d'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie,

J'ai évalué le passif des polices dans l'état consolidé de la situation financière d'**Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie** au 31 décembre 2014, et sa variation dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Moncton, Nouveau-Brunswick
Le 16 février 2015

Luc Farmer
Fellow, Institut canadien des actuaires

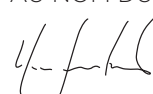


ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en milliers)

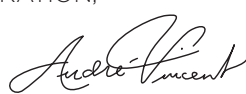
		Au 31 décembre	
		2014	2013
ACTIF	Notes	\$	\$
Placements	4		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		28 793	28 500
Titres de créance		473 113	388 000
Titres de participation		73 685	56 115
Prêts hypothécaires		117 880	119 840
Autres placements		2 436	2 765
Avances sur police		8 497	8 597
Immeubles de placement		30 797	32 647
		735 201	636 464
Autres éléments d'actif	7	20 450	18 900
Actifs de réassurance	11	158 663	129 082
Actifs d'impôts différés	17	2 168	1 105
Immobilisations corporelles	8	4 342	4 766
Immobilisations incorporelles	9	6 117	7 099
Écart d'acquisition		467	467
Actif net des fonds distincts	10	612 037	546 447
		1 539 445	1 344 330
PASSIF			
Passifs des contrats d'assurance	11	737 017	636 946
Passifs des contrats de placement	12	23 358	23 114
Autres éléments de passif	14	31 393	19 214
Passif au titre des avantages du personnel	15	14 725	9 961
Passifs d'impôts différés	17	4 108	3 872
Emprunts	16	6 089	7 945
Passif net des fonds distincts	10	612 037	546 447
		1 428 727	1 247 499
CAPITAUX PROPRES			
Avoir des titulaires de polices			
Excédent		102 345	96 901
Cumul des autres éléments du résultat global		7 493	(757)
		109 838	96 144
Participations ne donnant pas le contrôle		880	687
		110 718	96 831
		1 539 445	1 344 330

Éventualités et engagement 19, 20

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Président du Conseil



Président-directeur général

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS (en milliers)

Exercice clos le 31 décembre

		2014	2013
		\$	\$
PRODUITS	Notes		
Primes brutes		174 112	152 543
Primes cédées à des réassureurs		(26 343)	(25 739)
Primes nettes	21	147 769	126 804
Honoraires et produits de commissions	23	18 078	15 793
Produits de placement	24	17 702	17 193
Gains et pertes réalisés découlant des actifs financiers disponibles à la vente	26	213	1 168
Variations de la juste valeur	27	63 324	(24 523)
Autres produits opérationnels		497	460
Autres produits		99 814	10 091
Total des produits		247 583	136 895
CHARGES			
Prestations et sinistres versés, montant brut	22	127 996	111 264
Sinistres cédés à des réassureurs	22	(24 484)	(18 797)
Variation des passifs des contrats, montant brut		99 288	(27 543)
Variation des passifs des contrats cédés à des réassureurs		(27 840)	6 314
Prestations et sinistres, montant net		174 960	71 238
Coûts d'emprunt		190	228
Honoraires et commissions versés	28	24 211	22 249
Charges administratives	29	29 629	28 224
Autres charges opérationnelles	29	4 759	4 338
Autres charges		58 789	55 039
Total des charges		233 749	126 277
PROFIT AVANT PARTICIPATIONS ET IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		13 834	10 618
Participations versées aux titulaires de polices		1 042	1 182
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		12 792	9 436
Impôts sur le résultat	17	2 933	2 470
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		9 859	6 966
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX :			
Participations ne donnant pas le contrôle		376	377
Titulaires de polices		9 483	6 589
		9 859	6 966



ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL (en milliers)

Exercice clos le 31 décembre

	2014	2013
	\$	\$
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 859	6 966
Autres éléments du résultat global :		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat		
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Variation des gains (pertes) latent(e)s, nets des impôts sur le résultat de 3 115 \$ ((1 656 \$) en 2013)	8 403	(4 332)
Reclassement de pertes (gains) réalisé(e)s compris dans les autres produits, nets des impôts sur le résultat de (57 \$) ((322 \$) en 2013)	(156)	(846)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat	8 247	(5 178)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées, nets des impôts sur le résultat de (1 512 \$) (2 296 \$ en 2013)	(4 039)	6 714
Total des autres éléments du résultat global	4 208	1 536
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE	14 067	8 502
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX :		
Participations ne donnant pas le contrôle	373	395
Titulaires de polices	13 694	8 107
	14 067	8 502

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (en milliers)

Exercice clos le 31 décembre

2014					
	Excédent	Cumul des autres éléments du résultat global	Total de l'avoir des titulaires de polices	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	96 901	(757)	96 144	687	96 831
Résultat de l'exercice	9 483	-	9 483	376	9 859
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat	-	8 250	8 250	(3)	8 247
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(4 039)	-	(4 039)	-	(4 039)
Total du résultat global	5 444	8 250	13 694	373	14 067
Dividendes	-	-	-	(180)	(180)
Solde à la fin de l'exercice	102 345	7 493	109 838	880	110 718

2013					
	Excédent	Cumul des autres éléments du résultat global	Total de l'avoir des titulaires de polices	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	83 598	4 439	88 037	502	88 539
Résultat de l'exercice	6 589	-	6 589	377	6 966
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat	-	(5 196)	(5 196)	18	(5 178)
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	6 714	-	6 714	-	6 714
Total du résultat global	13 303	(5 196)	8 107	395	8 502
Dividendes	-	-	-	(210)	(210)
Solde à la fin de l'exercice	96 901	(757)	96 144	687	96 831

Le cumul des autres éléments du résultat global est constitué uniquement de gains (pertes) latent(e)s sur les actifs financiers disponibles à la vente.



ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers)

Exercice clos le 31 décembre

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	9 859	6 966
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Impôt différé	684	(352)
Variation des actifs de réassurance	(29 581)	7 110
Variation des passifs des contrats d'assurance et de placement	100 315	(25 374)
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	2 591	2 544
Variations de la juste valeur	(63 324)	24 523
Gains et pertes réalisé(e)s découlant des actifs financiers disponibles à la vente	(213)	(1 168)
Charge au titre des régimes d'avantages du personnel	2 003	2 092
Divers	(3 565)	(2 587)
	18 769	13 754
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	4 785	(897)
Flux de trésorerie opérationnels	23 554	12 857
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Titres négociables, prêts hypothécaires et immeubles de placement :		
Ventes, échéances et remboursements	53 655	96 762
Achats et prêts	(74 521)	(88 280)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(1 447)	(3 401)
Disposition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	262	-
Divers	667	(85)
Flux de trésorerie d'investissement	(21 384)	4 996
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts	(1 877)	220
Flux de trésorerie de financement	(1 877)	220
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	293	18 073
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 500	10 427
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	28 793	28 500

Voir note 18 pour renseignements complémentaires

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

1. MODE DE CONSTITUTION

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, connue sous le nom d'Assomption Vie (la « Société »), a été constituée par une loi privée de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société et ses filiales (collectivement, « le Groupe ») souscrivent des risques liés à l'assurance vie, comme ceux associés à la mortalité, à l'invalidité et à la maladie. Le Groupe conclut également une panoplie de contrats de placement afin d'offrir à ses clients des solutions de gestion d'actifs visant à répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de capital de retraite. Tous ces produits ne sont offerts qu'au Canada. Enfin, par l'entremise d'une de ses filiales, la Société détient des immeubles de placement au Nouveau-Brunswick, Canada.

Le siège social du Groupe est situé au 770, rue Main, dans l'édifice Place de l'Assomption, au centre-ville de Moncton (Nouveau-Brunswick), au Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les présents états financiers consolidés et les notes ont été approuvés par le conseil d'administration le 26 février 2015.

Base de présentation

Le Groupe présente son état consolidé de la situation financière principalement par ordre de liquidité. Les actifs sont considérés comme courants lorsque le Groupe s'attend à réaliser l'actif dans son cycle d'exploitation normal dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice. Les passifs sont considérés comme courants lorsque le Groupe s'attend à régler les passifs au cours de son cycle d'exploitation normal dans les douze mois suivant la fin d'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme non courants. L'état de la situation financière du Groupe n'est pas présenté selon le classement courant et non courant.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des immeubles de placement et des catégories d'actifs financiers et passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les chiffres dans les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et sont arrondis au millier près, à moins d'indication contraire.

Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales :

- Place de l'Assomption Limitée (100 %)
- La Compagnie de Gestion Atlantique (1987) Limitée (100 %), société mère de Les Placements Louisbourg Inc. (70 %)

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe au 31 décembre de chaque année.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et continuent de l'être jusqu'à la date de la perte de contrôle. La Société détient le contrôle sur les filiales lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales afin de tirer avantage de ses activités, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur les filiales de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges, dividendes ainsi que les profits et pertes résultant de transactions entre les entreprises du Groupe sont intégralement éliminés.

Instruments financiers

Comptabilisation

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, soit à la date de transaction, être comptabilisés à la juste valeur et classés, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que de la raison pour laquelle ils ont été acquis. Les passifs financiers doivent aussi être initialement comptabilisés à la juste valeur et être classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers.

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et toute variation de la juste valeur est inscrite dans le résultat net de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Les instruments financiers désignés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, et tous les profits et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sauf s'il y a une baisse de valeur, importante ou prolongée, auquel cas la baisse de valeur est inscrite immédiatement dans le résultat net.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts ou dividendes provenant de ces instruments financiers sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice.

Les coûts de transaction pour les titres de participation privilégiés sont comptabilisés aux résultats à la date de règlement.

Placements

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net et comprennent les dépôts auprès de banques et les billets à court terme dont l'échéance est d'au plus six mois à compter de la date d'acquisition.

Titres de créance

Le Groupe a désigné ses titres de créance qui adossent les provisions techniques comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les provisions techniques sont établies suivant la méthode canadienne axée sur le bilan, selon laquelle la valeur comptable des actifs qui servent de soutien aux provisions est utilisée dans le calcul de base. Par conséquent,

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

toute variation de la juste valeur de ces actifs est prise en considération dans le calcul des provisions techniques.

Le Groupe a désigné comme disponibles à la vente ses titres de créance qui n'adossent pas les provisions techniques. Les variations de la juste valeur sont par conséquent présentées comme autres éléments du résultat global, à moins qu'il existe une indication objective de dépréciation, auquel cas les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

À chaque date de clôture, les titres de créance classés comme disponibles à la vente sont soumis à un test de dépréciation et, s'il existe une indication objective de dépréciation et que la baisse de valeur est considérée comme étant importante ou prolongée, la perte comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée au résultat net. Pour le Groupe, les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital sont une indication objective de dépréciation des titres de créance. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument financier en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée au résultat peut être reprise lorsque, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur des titres de créance augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur. Les titres de créance continuent d'être inscrits à la juste valeur même si une dépréciation a été comptabilisée. Toute baisse de valeur subséquente pour les instruments dévalués sera comptabilisée aux résultats.

Titres de participation

Le Groupe a désigné ses titres de participation qui adossent les provisions techniques comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les provisions techniques sont établies suivant la méthode canadienne axée sur le bilan, selon laquelle la valeur comptable des actifs qui servent de soutien aux provisions est utilisée dans le calcul de base. Par conséquent, toute variation de la juste valeur de ces actifs est prise en considération dans le calcul des provisions techniques.

Le Groupe a désigné comme disponibles à la vente ses titres de participation qui n'adossent pas les provisions techniques. Les variations de la juste valeur sont par conséquent présentées comme autres éléments du résultat global, à moins qu'il existe une indication objective de dépréciation, auquel cas les variations de la juste valeur causées par des baisses de valeur importantes ou prolongées sont comptabilisées aux résultats.

À chaque date de clôture, les titres de participation classés comme disponibles à la vente sont soumis à un test de dépréciation. Pour le Groupe, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de participation en deçà de leur coût, ou encore tout changement dans l'environnement économique ou juridique qui a une incidence négative sur l'émetteur et qui indique que la valeur comptable ne peut être recouvrée sont une indication objective de dépréciation des titres de participation.



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Lorsque la baisse de valeur est considérée comme importante ou prolongée, la perte inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée au résultat net. Toutes diminutions de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats alors que les augmentations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Une perte de valeur inscrite au résultat net ne peut être reprise par le biais du compte de résultat.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes sur créances. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat.

À chaque date de clôture, le Groupe, sur une base individuelle, examine les difficultés financières importantes de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital qui sont des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation des prêts hypothécaires, une provision pour pertes est comptabilisée afin d'ajuster la valeur comptable en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés en fonction du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Cette provision est immédiatement comptabilisée en résultat. Les profits et les pertes réalisés à la cession des prêts hypothécaires sont comptabilisés en résultat.

Autres placements

Les autres placements se composent de billets à recevoir. Ceux-ci sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avances sur police

Les avances sur police, classées comme étant des prêts et créances, sont présentées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, y compris les coûts de transaction. Leur valeur comptable comprend les coûts de remplacement partiel d'un immeuble de placement existant au moment où ceux-ci sont engagés, si les critères de comptabilisation sont satisfaits, et exclut les coûts d'entretien courant. Suite à la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont présentés à la juste valeur, laquelle reflète les conditions de marché à la date de clôture. Les profits ou pertes découlant des variations de la juste valeur des immeubles de placement sont inclus au résultat de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Un immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsque son utilisation cesse de façon permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'un immeuble de placement sont comptabilisés au résultat dans la période de la mise hors service ou la sortie de l'actif.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif se composent d'actifs financiers incluant : les montants à recevoir au titre de l'assurance, les produits de placement à recevoir et les comptes à recevoir, ainsi que d'actifs non financiers incluant : les commissions et frais payés d'avance, les impôts sur le résultat à recevoir et autres. Les autres éléments d'actifs financiers sont classés comme des prêts et créances.

Actifs de réassurance

Dans le cours normal des affaires, le Groupe utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque lié aux titulaires de polices. Les actifs de réassurance représentent les montants dus au Groupe par des sociétés de réassurance à l'égard des passifs des contrats d'assurance cédés ou des passifs des contrats de placement cédés. Ces montants sont calculés de façon semblable aux provisions mathématiques sur les prestations futures aux termes des contrats d'assurance ou des contrats de placement sous-jacents, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance. Malgré les conventions de réassurance, le Groupe n'est pas libéré de ses obligations directes à l'égard des titulaires de polices.

L'actif de réassurance est révisé aux fins de dépréciation à chaque date d'établissement des états financiers ou plus fréquemment lorsqu'il y a indice de dépréciation survenant au cours de l'exercice. Un montant est constaté aux résultats en présence de preuves tangibles indiquant que le Groupe pourrait ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat et que le solde non recouvré peut être estimé de façon fiable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les coûts de remplacement ou d'inspection majeure sont incorporés dans le coût de l'actif au moment où ils sont engagés, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à l'entité et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. La méthode, la base et la durée d'amortissement sont décrites dans le tableau suivant.

	Méthode d'amortissement	Base d'amortissement	Durée d'amortissement
Équipement			
Bureaux	Linéaire	Durée d'utilité	3 à 40 ans
Stationnement	Linéaire	Durée d'utilité	5 à 40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Entente	Durée du bail



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

À la fin de chaque exercice, le Groupe révisé la valeur résiduelle ainsi que la durée d'utilité des actifs. Tout changement représente une modification d'une estimation comptable et doit être comptabilisé de manière prospective.

Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il y a des indications que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées à titre de charge au résultat.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit

ou la perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inscrit au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la décomptabilisation de l'actif survient.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. La méthode, la base et la durée d'amortissement sont décrites dans le tableau suivant. La durée et la méthode d'amortissement sont révisées au moins à chaque fin d'exercice.

	Méthode d'amortissement	Base d'amortissement	Durée d'amortissement
Logiciels acquis	Linéaire	Durée d'utilité	3 à 10 ans
Logiciels développés	Linéaire	Durée d'utilité	3 à 10 ans
Projets technologiques en cours	Aucun	Aucun	Aucun
Liste clients	Aucun	Indéterminé	Aucun

Les variations de la durée d'utilité ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs sont comptabilisées en modifiant la durée d'amortissement ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traitées comme des modifications d'estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée est inscrite au compte de résultat dans la catégorie de charges correspondant à la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est appréciée comme étant déterminée ou indéterminée.

Lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une baisse de valeur, le Groupe réévalue la valeur comptable des actifs à long terme à durée déterminée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède le plus élevé de la juste valeur diminuée des frais de cession et de la valeur d'utilité. Toutes les pertes de valeur sont inscrites aux résultats.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a indication que celles-ci peuvent s'être dépréciées. La durée d'utilité doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée à déterminée doit être comptabilisé comme un changement d'estimation comptable.

Les profits et pertes découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif et sont inscrits aux résultats au moment de la décomptabilisation de l'actif.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels par suite de l'acquisition d'une entreprise. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée de vie indéterminée et n'est pas soumis à l'amortissement.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation au moins chaque année ainsi qu'à chaque fois où il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier.

La dépréciation de l'écart d'acquisition est déterminée en évaluant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles correspond l'écart d'acquisition. Lorsque la

valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée aux résultats.

Actif net des fonds distincts

Le Groupe conclut des contrats de rentes collectives et individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom du Groupe et les titulaires de polices de fonds distincts n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. Le Groupe perçoit des honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont comptabilisés dans les honoraires et produits de commissions.

Les fonds distincts sont comptabilisés à la valeur marchande. Les profits et pertes réalisés et non réalisés sont immédiatement inclus dans l'évolution de l'actif net des fonds distincts.

Passifs des contrats d'assurance

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance représentent le montant qui, ajouté aux primes et aux produits de placements à venir, garantit tous les engagements non échus aux termes des contrats. Le passif est établi de manière à correspondre à la valeur à l'état de la situation financière des éléments d'actif qui seraient requis pour l'adosser. Ces provisions sont calculées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, une pratique actuarielle généralement reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA).



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

La méthode canadienne axée sur le bilan repose sur les projections des flux de trésorerie des éléments d'actif et de passif de chaque secteur d'activité élaborées à l'aide des taux d'intérêt prescrits et des scénarios retenus par l'actuaire désigné, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie nets positifs sont investis dans de nouveaux éléments d'actif, sinon des éléments d'actif sont vendus ou utilisés à des fins d'emprunt afin de répondre aux besoins de liquidités conformément aux hypothèses retenues dans chaque scénario. Les stratégies de réinvestissement sont fondées sur les politiques de placement, et les rendements de réinvestissement sont tirés de chacun des scénarios sous-jacents. Le passif des contrats d'assurance ne doit pas être inférieur au passif établi en fonction du pire scénario retenu. En outre, les projections des flux de trésorerie des éléments d'actif incluent des hypothèses portant sur les frais de placement et sur le risque de crédit.

Pour déterminer les flux de trésorerie à utiliser dans la méthode canadienne axée sur le bilan, le Groupe utilise des hypothèses établies selon les meilleures estimations de l'expérience future telles qu'elles sont effectuées par l'actuaire désigné à l'égard de chacune des hypothèses. Ces hypothèses comprennent la mortalité, l'invalidité, le rendement des placements (marchés boursiers, taux d'intérêt et défaut de paiement), les frais d'exploitation, les taux de déchéance, l'inflation, les dividendes versés aux titulaires de polices et les impôts. Elles couvrent la durée des engagements évalués en tenant compte d'événements pouvant survenir dans un avenir éloigné. Toutes les hypothèses sont étudiées périodiquement et sont assujetties à des

modifications afin de montrer adéquatement la tendance de l'expérience et les changements dans la nature des risques assumés.

Ces hypothèses établies selon les meilleures estimations sont ajustées par l'actuaire désigné afin d'y inclure des marges pour écarts défavorables. Ces marges tiennent compte de l'incertitude liée à l'élaboration de ces meilleures estimations et d'une éventuelle détérioration de l'expérience prévue.

Voici une description des méthodes utilisées pour établir les hypothèses et calculer les marges pour écarts défavorables :

a) Mortalité

Pour les contrats d'assurance vie individuelle, le Groupe utilise une table de mortalité de l'industrie publiée récemment, ajustée pour tenir compte des résultats réels du Groupe. L'amélioration future de la mortalité n'est pas prise en considération dans l'évaluation.

Pour les rentes et pensions, le Groupe utilise une table de mortalité récente de l'industrie qui tient compte de l'amélioration future de la mortalité des rentiers.

b) Invalidité

Le Groupe a recours à des tables d'invalidité représentatives des résultats de l'industrie, modifiées pour refléter les résultats du Groupe.

c) Rendement des placements

Le calcul des provisions techniques tient compte des produits de placement nets projetés sur les actifs sur lesquels sont adossées les provisions et sur les nouveaux flux de trésorerie qui seront investis ou feront

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

l'objet d'un désinvestissement dans l'avenir. L'incertitude relative aux taux d'intérêt auxquels les flux de trésorerie futurs pourront être réinvestis a été prise en considération dans le cadre de tests de scénarios plausibles pour les taux d'intérêt futurs afin de déterminer la sensibilité des résultats. Les frais de placement et les risques liés aux rendements insuffisants de l'actif sont aussi inclus dans l'évaluation.

d) Charges

Les frais d'administration par police se fondent sur l'analyse des coûts internes du Groupe, qui est mise à jour à chaque année. Les coûts unitaires sont projetés dans l'avenir en tenant compte de l'inflation.

e) Déchéance

Chaque année, une étude interne des taux de déchéance des polices du Groupe est effectuée. Les hypothèses des évaluations sont choisies en tenant compte à la fois de cette étude interne et des résultats publiés de l'industrie.

f) Participations aux excédents de polices

Les provisions techniques incluent la valeur actuelle des participations aux excédents futurs projetés, reflétant les barèmes de participation actuels.

g) Marges pour écarts défavorables

Les hypothèses de base formulées dans l'établissement des provisions techniques représentent les meilleures estimations d'un éventail de résultats possibles. Les actuaires doivent inclure dans chaque hypothèse une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une

meilleure assurance que les provisions techniques suffiront à payer les prestations à venir. L'Institut canadien des actuaires définit une fourchette de marges permises à l'intérieur de laquelle l'actuaire doit choisir les marges pour écarts défavorables selon la situation particulière de chaque entreprise.

En général, les marges sont plus élevées pour les produits pleinement garantis, et moins élevées pour les produits ajustables ou les polices avec participations en vertu desquels les participations peuvent être modifiées afin de refléter les résultats du Groupe.

Selon la méthode canadienne axée sur le bilan, toute déficience liée à la suffisance du passif est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement sont les montants que le Groupe doit aux clients étant donné que ces contrats ne présentent pas de risque d'assurance. Ces montants sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. La variation de la juste valeur passe à la dépense de variation des passifs des contrats à l'état consolidé des résultats.

Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif se composent de passifs financiers incluant : les montants à payer au titre de l'assurance, les fournisseurs et charge à payer et autres, ainsi que de passifs non financiers incluant les impôts sur le résultat à payer. Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers.



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Régimes d'avantages du personnel

Le Groupe offre des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi à ses employés. Le coût des prestations de retraite pour les régimes à prestations définies et avantages sociaux postérieurs à l'emploi obtenus par les employés est établi d'après des techniques actuarielles qui font appel à la méthode des unités de crédit projetées et aux hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement attendu des placements du régime, à la hausse des salaires, à l'âge de retraite des employés, aux coûts prévus pour les soins de santé et au taux de mortalité. Les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêts courants du marché et les actifs des régimes sont présentés à leur juste valeur.

Les coûts de prestations sont comptabilisés dans les charges administratives à l'état consolidé des résultats.

Les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent dans les autres éléments du résultat global.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations précises à une entité indépendante et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Par conséquent, aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés du Groupe, outre la charge comptabilisée pour les cotisations à payer qui ne sont pas encore versées à la fin de l'exercice. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge aux résultats.

Impôts

Le Groupe utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont fonction des bénéfices imposables. Les impôts différés reflètent l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre les actifs et les passifs présentés aux fins des états financiers et ceux présentés aux fins des impôts sur le résultat. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est plus probable qu'improbable. En plus des impôts sur le résultat, la charge inscrite aux résultats comporte une imputation au titre des impôts sur le capital des institutions financières et des impôts des grandes sociétés comptabilisés dans les autres charges opérationnelles.

Emprunts

Le Groupe a choisi de classer ses emprunts comme des passifs financiers au coût amorti. Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nets des coûts de transaction connexes. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inscrits aux résultats et présentés comme des coûts d'emprunt.

Passif net des fonds distincts

Les passifs des contrats d'assurance dont le risque financier est assumé par les titulaires de polices sont comptabilisés à la juste valeur dans un poste distinct de l'état de la situation financière. Les actifs qui soutiennent ces passifs sont également comptabilisés comme un élément distinct de l'actif à l'état de la situation financière.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires ainsi que les produits et charges sont convertis au taux historique.

Les écarts de conversion sont inclus dans les autres produits opérationnels.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de la provision correspond donc à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Le Groupe n'évalue pas les provisions à la valeur actuelle, celles-ci n'ayant pas de durée spécifique. Aucun montant de provision n'est comptabilisé au titre des pertes opérationnelles futures.

Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable mais que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

Primes

Les primes brutes d'assurance et de rentes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles en vertu des contrats en vigueur. Les primes nettes représentent les primes brutes, nettes de la quote-part cédée aux réassureurs pour partager les risques. Lorsque les primes sont comptabilisées, les provisions mathématiques sont calculées de façon à ce que les prestations et les charges se rapprochent aux produits.

Honoraires et produits de commissions

Les honoraires et les produits de commissions représentent principalement les honoraires perçus en contrepartie de la gestion de l'actif des fonds distincts et des fonds communs de placement du Groupe, le revenu tiré des contrats de services administratifs seulement et les commissions de réassurance. Les honoraires et les produits de commissions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les services sont rendus.

Produits de placement

Les intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie de même que sur les titres de créances sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits de dividendes sont comptabilisés dès que le droit du Groupe à en recevoir le paiement est établi. Pour les prêts et créances comptabilisés au coût amorti, les produits d'intérêts sont calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et inscrits aux résultats. Le revenu locatif des immeubles de placement est comptabilisé aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail.



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Gains et pertes réalisés

Les profits et pertes réalisés sur les placements qui sont inscrits aux résultats comprennent les profits et les pertes sur les actifs financiers et les immeubles de placement. Les profits et les pertes tirés de la vente de placements correspondent à la différence entre le produit net de la vente et le coût initial ou amorti du placement et sont comptabilisés au moment de la vente.

Comptabilisation des charges

Les rentes et les prestations arrivant à échéance sont comptabilisées lorsque leur paiement est dû. Les rachats sont comptabilisés lors de leur paiement. Les prestations de décès et les autres prestations sont comptabilisées au moment où elles sont engagées.

Les recouvrements de réassurance sont comptabilisés pour les mêmes périodes que celles des prestations connexes.

Modifications de conventions comptables

Les paragraphes suivants présentent l'incidence sur les états financiers des normes ou des amendements que le Groupe a adoptés au 1^{er} janvier 2014.

IAS 32-Instruments financiers : Présentation

Les modifications fournissent des précisions relativement à l'application des règles de compensation d'actifs et de passifs financiers. Les notions suivantes sont clarifiées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application simultanée de la réalisation ou du règlement, la compensation d'un montant garanti et l'unité de comptabilisation pour l'application des obligations de compensation.

Ce changement n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

IFRS 10 - États financiers consolidés

L'amendement propose que les entités contrôlées par une entité d'investissement soient comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IAS 39 intitulée « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». Cela signifie que les sociétés qui répondent à la définition d'une société d'investissement seront exonérées de consolidation, mais devront comptabiliser l'ensemble de leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. L'amendement requiert également la présentation d'information additionnelle relativement au concept de société d'investissement. Ce changement n'a aucune incidence sur les états financiers du Groupe.

IAS 36 - Dépréciation d'actifs

En mai 2013, l'IASB a publié un amendement intitulé « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ». Cet amendement requiert de fournir de l'information additionnelle sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés, lorsque cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. De plus, il requiert de divulguer le taux d'actualisation utilisé pour déterminer, au moyen d'une technique d'actualisation, la valeur recouvrable d'un actif déprécié que celle-ci soit fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sur la valeur d'utilisé. L'adoption de cet amendement n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Modifications futures de conventions comptables

Les normes publiées par l'IASB et non applicables à la date d'émission des états financiers consolidés du Groupe sont décrites ci-après.

Le Groupe les adoptera au cours des exercices à venir.

IFRS 9 - Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers », qui regroupe toutes les phases du projet sur les instruments financiers et remplace l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation », et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. La norme établit de nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'application rétrospective est requise, mais le retraitement des chiffres comparatifs n'est pas exigé. L'adoption anticipée des versions précédentes de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) est permise si la date de l'application initiale précède le 1^{er} février 2015. Le Groupe évalue actuellement l'incidence des modifications de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Projet en cours de l'IASB

Le 30 juillet 2010, l'exposé-sondage sur la phase II de la norme IFRS 4 intitulée « Contrats d'assurance » a été publié. Ce dernier traite de l'évaluation et de la reconnaissance des contrats d'assurance. La période de

commentaires s'est terminée le 30 novembre 2010. La phase II de la norme ne devrait pas entrer en vigueur avant 2017-2018.

Les méthodes comptables proposées par l'IASB pour la comptabilisation des contrats d'assurance séparent l'évaluation du passif d'assurance des actifs qui y sont appariés. Par conséquent, ces propositions pourraient occasionner une forte augmentation du passif relatif aux contrats d'assurance et des fonds propres requis lors de l'adoption.

IAS 16 - Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles

En mai 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Cet amendement intitulé « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » précise que la base d'amortissement calculée en fonction des revenus ne doit plus être utilisée. L'amortissement des actifs comptabilisés doit refléter un modèle de consommation des actifs plutôt que les avantages économiques de ces actifs. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption de cet amendement n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

3. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des jugements et des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits, des paiements nets aux titulaires de polices et aux bénéficiaires, et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction.

Jugements

Les jugements établis par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

Classement des contrats d'assurance et de placement

Les contrats émis par le Groupe (l'assureur) sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celui-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (les titulaires de polices) en convenant d'indemniser les titulaires de polices si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) touche ces derniers de façon défavorable. En règle générale, le Groupe détermine s'il est exposé à un risque d'assurance significatif en comparant les prestations qui seront versées selon que l'événement assuré se produise ou non.

Les contrats de placement sont des contrats qui transfèrent le risque financier significatif au Groupe. Le risque financier s'entend du risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, prix d'une marchandise, taux de change, indice de prix ou de taux, notation de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il le demeure sur toute sa durée même si le risque d'assurance qui lui est associé diminue de façon significative pendant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations en lien avec un tel contrat ne cessent ou n'expirent. Un contrat de placement peut, pour sa part, être reclassé comme un contrat d'assurance après son établissement si le risque d'assurance qui lui est associé devient par la suite significatif.

Classement des immeubles

Les immeubles détenus à long terme afin d'en tirer des revenus locatifs et dont le Groupe n'est pas le principal occupant sont considérés comme des immeubles de placement. Le caractère significatif de l'usage est établi en analysant le rapport entre l'espace locatif occupé à des fins propres en comparaison avec l'espace locatif total.

Estimations et hypothèses

Les estimations et hypothèses établies par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont les impacts les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivantes :

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des prix (cours acheteur pour les actifs et cours vendeur pour les passifs) provenant d'un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie au moyen des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe qui utilisent des données observables sur le marché. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité et les autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise ses meilleures estimations.

Juste valeur des immeubles de placement

Le Groupe se fonde sur l'évaluation de la juste valeur établie par un évaluateur indépendant qualifié pour établir la juste valeur des immeubles de placement. Il utilise des techniques d'évaluation qui reposent sur ses normes et techniques d'évaluation.

Les principales hypothèses pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement sont décrites à la note 6.

Juste valeur des passifs des contrats de placement

La juste valeur des passifs des contrats de placement est équivalente à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

Avantages futurs du personnel

Le calcul de l'obligation et de la charge au titre de prestations définies est basé sur plusieurs hypothèses actuarielles démographiques et financières. Les principales hypothèses incluent le taux d'actualisation et le taux de croissance de la rémunération future. Ces hypothèses sont présentées à la note 15.

Passif des contrats d'assurance de personnes

L'établissement des provisions mathématiques des contrats d'assurance dépend de plusieurs hypothèses actuarielles dont la mortalité, l'invalidité, le rendement des placements (marchés boursiers, taux d'intérêt et défaut de paiement), les frais d'exploitation, les taux de déchéance, l'inflation, les dividendes versés aux titulaires de polices et les impôts. L'information sur ces hypothèses est présentée aux notes 2 et 13.



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

4. PLACEMENTS

Valeur comptable et juste valeur

2014

	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 793	-	-	-	28 793	28 793
Titres de créance						
Gouvernements	362 593	97 805	-	-	460 398	460 398
Municipalités	1 717	-	-	-	1 717	1 717
Sociétés et autres	6 025	4 973	-	-	10 998	10 998
	370 335	102 778	-	-	473 113	473 113
Titres de participation						
Ordinaires	-	161	-	-	161	161
Privilégiés	47 043	-	-	-	47 043	47 043
Unités de fonds de placement	21 572	4 909	-	-	26 481	26 481
	68 615	5 070	-	-	73 685	73 685
Prêts hypothécaires						
Résidentiels assurés	-	-	10 598	-	10 598	10 635
Résidentiels autres	-	-	26 166	-	26 166	26 547
Commerciaux	-	-	81 116	-	81 116	81 460
	-	-	117 880	-	117 880	118 642
Autres placements	-	-	2 436	-	2 436	2 446
Avances sur polices	-	-	8 497	-	8 497	8 497
Immeubles de placement	-	-	-	30 797	30 797	30 797
	467 743	107 848	128 813	30 797	735 201	735 973

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Valeur comptable et juste valeur

2013

	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 500	-	-	-	28 500	28 500
Titres de créance						
Gouvernements	295 818	81 610	-	-	377 428	377 428
Municipalités	2 052	-	-	-	2 052	2 052
Sociétés et autres	6 618	1 902	-	-	8 520	8 520
	304 488	83 512	-	-	388 000	388 000
Titres de participation						
Ordinaires	-	144	-	-	144	144
Privilégiés	30 926	-	-	-	30 926	30 926
Unités de fonds de placement	20 493	4 552	-	-	25 045	25 045
	51 419	4 696	-	-	56 115	56 115
Prêts hypothécaires						
Résidentiels assurés	-	-	13 140	-	13 140	13 220
Résidentiels autres	-	-	21 905	-	21 905	22 410
Commerciaux	-	-	84 795	-	84 795	85 806
	-	-	119 840	-	119 840	121 436
Autres placements	-	-	2 765	-	2 765	2 770
Avances sur polices	-	-	8 597	-	8 597	8 597
Immeubles de placement	-	-	-	32 647	32 647	32 647
	384 407	88 208	131 202	32 647	636 464	638 065



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Immeubles de placement

Le tableau suivant présente les transactions liées aux immeubles de placement.

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	32 647	32 129
Disposition	(2 067)	(22)
Variation de la juste valeur	217	540
Solde à la fin de l'exercice	30 797	32 647
Revenu locatif et frais de service	7 145	7 098
Charges opérationnelles générant un revenu locatif	(4 243)	(4 188)
Charges opérationnelles ne générant pas de revenu locatif	(908)	(1 063)

5. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques liés aux instruments financiers que le Groupe doit gérer sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (taux d'intérêt et marché boursier). Les moyens mis en œuvre par le Groupe pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Groupe subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation de paiements à leur échéance. Le Groupe, dans le cours normal de ses activités, est exposé à ce risque par le biais du crédit consenti à ses clients, réassureurs et courtiers, du crédit sous forme de prêts hypothécaires et de l'exposition de ses différents portefeuilles de placement. Le risque de concentration

de crédit peut aussi se présenter lorsqu'il y a concentration des investissements auprès d'entités ayant des activités similaires, dans une même région géographique, dans un même secteur d'activité, ou lorsqu'un investissement important est effectué auprès d'une seule entité.

La gestion du risque de crédit est effectuée au moyen de la politique de placement du Groupe et s'applique aux divers moyens de placements et de crédit. Les placements dans des titres de créance doivent être choisis après une analyse qui tient compte de la diversification géographique, du type d'émetteur, de la cote de crédit moyenne et de l'échéance des titres. Des limites sont établies pour chacun de ces facteurs.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Le Groupe dispose également d'une politique de crédit spécifique aux prêts hypothécaires selon laquelle une étude doit être effectuée afin de déterminer une cote de crédit pour le prêt. Pour gérer le risque de concentration, des limites par industrie sont établies, certains secteurs sont évités et le montant de prêts consentis à une même personne ou à un même groupe est limité. De plus, les prêts doivent être garantis par des immeubles résidentiels ou commerciaux ou par des terrains détenus à des fins de lotissement. Le type de garantie est fonction de l'évaluation du degré de risque de crédit de la contrepartie.

La conclusion de conventions de garantie représente aussi une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant requis et le type de garantie sont fonction de l'évaluation du degré de risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été établies à l'égard des types de garanties acceptables et des paramètres d'évaluation connexes. La direction passe en revue la valeur des garanties et exige des garanties additionnelles, au besoin.

Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal du Groupe lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2014	2013
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 793	28 500
Titres de créance	473 113	388 000
Prêts hypothécaires	117 880	119 840
Autres placements	2 436	2 765
Avances sur polices	8 497	8 597
Actifs de réassurance	158 663	129 082
Autres créances	17 987	15 643
	807 369	692 427

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Qualité du portefeuille de titres de créance

	2014	2013
	\$	\$
AAA	1 610	2 425
AA	211 589	165 303
A	259 914	220 272
	473 113	388 000

Qualité du portefeuille de titres de participation privilégiés

	2014	2013
	\$	\$
PF-1	4 699	4 344
PF-2	42 344	26 582
	47 043	30 926

Prêts en souffrance et provisions pour pertes

La valeur comptable, avant provisions pour pertes, des prêts hypothécaires en souffrance est la suivante :

	2014			
	En souffrance depuis 31 à 60 jours	En souffrance depuis 61 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires non dépréciés				
Résidentiels autres	-	-	202	202
	-	-	202	202
Prêts hypothécaires dépréciés				
Commerciaux	-	-	653	653
	-	-	653	653

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

	2013			
	En souffrance depuis 31 à 60 jours	En souffrance depuis 61 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
	\$	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires non dépréciés				
Résidentiels assurés	3	-	-	3
Résidentiels autres	207	-	-	207
Commerciaux	-	286	335	621
	210	286	335	831
Prêts hypothécaires dépréciés				
Commerciaux	-	-	532	532
	-	-	532	532

Provisions pour pertes

	2014	2013
	\$	\$
Prêts hypothécaires :		
Au début de l'exercice	382	59
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	(29)	323
À la fin de l'exercice	353	382

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Ce risque est géré en appariant les flux de trésorerie de l'actif et du passif, ainsi que par une gestion active des capitaux. Cependant, un certain niveau de liquidité est requis afin de

compenser des imprévus tels que des rachats d'actifs ou des défaillances.

Des liquidités supplémentaires sont disponibles au moyen de marges de crédit, au besoin.

Le Groupe a des engagements envers des clients pour des prêts hypothécaires approuvés et non déboursés. Le calendrier de remboursement de ces prêts est le suivant :

	1 à 6 mois	7 à 12 mois	Plus de 1 an
	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires approuvés non déboursés	3 097	-	-

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable et la juste valeur totale des actifs financiers en fonction de leur échéance.

	2014						
	Aucune échéance	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 793	-	-	-	-	28 793	28 793
Titres de créance							
Gouvernements	-	2 786	20 141	33 087	404 384	460 398	460 398
Municipalités	-	-	1 717	-	-	1 717	1 717
Sociétés et autres	-	1 002	5 047	-	4 949	10 998	10 998
	-	3 788	26 905	33 087	409 333	473 113	473 113
Titres de participation							
Ordinaires	161	-	-	-	-	161	161
Privilégiés	47 043	-	-	-	-	47 043	47 043
Unités de fonds de placement	26 481	-	-	-	-	26 481	26 481
	73 685	-	-	-	-	73 685	73 685
Prêts hypothécaires							
Résidentiels assurés	-	3 037	4 564	-	2 997	10 598	10 635
Résidentiels autres	-	10 362	9 785	-	6 019	26 166	26 547
Commerciaux	-	22 980	35 110	19 947	3 079	81 116	81 460
	-	36 379	49 459	19 947	12 095	117 880	118 642
Autres placements	-	940	1 262	234	-	2 436	2 446
Avances sur polices	8 497	-	-	-	-	8 497	8 497
Autres créances	17 987	-	-	-	-	17 987	17 987

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

	2013						
	Aucune échéance	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 418	17 082	-	-	-	28 500	28 500
Titres de créance							
Gouvernements	-	2 032	23 086	24 116	328 194	377 428	377 428
Municipalités	-	302	1 164	586	-	2 052	2 052
Sociétés et autres	-	2 950	1 088	-	4 482	8 520	8 520
	-	5 284	25 338	24 702	332 676	388 000	388 000
Titres de participation							
Ordinaires	144	-	-	-	-	144	144
Privilégiés	30 926	-	-	-	-	30 926	30 926
Unités de fonds de placement	25 045	-	-	-	-	25 045	25 045
	56 115	-	-	-	-	56 115	56 115
Prêts hypothécaires							
Résidentiels assurés	-	3 947	6 115	-	3 078	13 140	13 220
Résidentiels autres	-	7 913	7 526	30	6 436	21 905	22 410
Commerciaux	-	27 742	32 036	18 210	6 807	84 795	85 806
	-	39 602	45 677	18 240	16 321	119 840	121 436
Autres placements	-	963	1 423	-	379	2 765	2 770
Avances sur polices	8 597	-	-	-	-	8 597	8 597
Autres créances	15 643	-	-	-	-	15 643	15 643



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers comprennent deux types de risques : le risque de taux d'intérêt et le risque de marché boursier.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent lorsqu'il n'y a pas d'appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne une variation de l'écart de valeur entre l'actif et le passif. De par la nature des activités d'une compagnie d'assurance qui consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations dont l'échéance peut être incertaine et éloignée dans le temps, notamment en ce qui touche les prestations de décès et les versements de rentes, le risque de taux d'intérêt doit être géré adéquatement.

Le Groupe a recours à l'appariement entre ses actifs et ses passifs afin de réduire la volatilité des marges bénéficiaires causée par les fluctuations entre les profits réalisés et ceux crédités aux contrats existants. Pour gérer les exigences en matière de concordance, les actifs et les passifs financiers sont répartis par secteurs d'activité afin de pouvoir appairer les actifs d'un secteur avec les passifs de ce même secteur. Cet appariement est analysé et modifié à intervalles réguliers. L'échange d'information entre l'actuariat, les finances et les gestionnaires de placements, de même que la publication régulière des taux crédités font partie de ce processus.

Pour gérer le risque davantage, la correspondance est fondée sur les caractéristiques des produits vendus. Pour des produits devant procurer des prestations fixes et fortement prévisibles, le Groupe procède à l'appariement entre les passifs et les actifs ayant des caractéristiques similaires, soit des placements dans des instruments à revenu fixe. Cela permet donc d'obtenir une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, car toute variation de la juste valeur des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur des passifs. Compte tenu des placements disponibles sur le marché, il est plus difficile de faire cet appariement pour les passifs ayant une échéance de plus de 30 ans.

De plus, la politique du Groupe est de viser une correspondance assez complète. Ainsi, les écarts de durée entre l'actif et le passif ne doivent pas dépasser certains paramètres établis. Cette politique vise à gérer le risque de taux d'intérêt pour les passifs avec des échéances plus éloignées que les actifs auxquels ils correspondent.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des provisions techniques. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour tenir compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations du marché. Le Groupe est exposé à ce risque de diverses manières : par le biais d'honoraires de gestion calculés en fonction de la valeur de l'actif sous gestion, par la charge résultant de la garantie de capital offerte pour certains produits et par le rendement des éléments d'actif sur lesquels sont adossés les capitaux propres et les provisions techniques. Afin d'atténuer ce risque, la politique de placement du Groupe prévoit le recours à des investissements prudents, selon des limites clairement définies.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Hiérarchie de la juste valeur

Une hiérarchie de techniques d'évaluation des justes valeurs est utilisée pour les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur ainsi que pour ceux dont la juste valeur est présentée dans les notes. Les niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : L'évaluation est effectuée à l'aide d'actifs ou passifs identiques sur un marché actif sans ajustement.
- Niveau 2 : L'évaluation est basée sur des données autres que les données sur un marché actif incluses dans le niveau 1 et qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (prix) ou indirectement (dérivé du prix).
- Niveau 3 : L'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables.



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Le tableau suivant présente des informations sur la juste valeur des actifs et passifs en fonction des niveaux de données utilisés :

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs comptabilisés à la juste valeur	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 793	-	-	28 793
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres de créance	-	370 335	-	370 335
Titres de participation	68 615	-	-	68 615
Actifs financiers disponibles à la vente				
Titres de créance	-	102 778	-	102 778
Titres de participation	5 070	-	-	5 070
Immeubles de placement	-	-	30 797	30 797
Actifs présentés à la juste valeur				
Prêts hypothécaires	-	118 642	-	118 642
Autres placements	-	2 446	-	2 446
Avances sur polices	-	8 497	-	8 497
	102 478	602 698	30 797	735 973
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
Passifs des contrats de placement	-	23 358	-	23 358
Passifs présentés à la juste valeur				
Emprunts	-	5 888	-	5 888
	-	29 246	-	29 246

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs comptabilisés à la juste valeur	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 500	-	-	28 500
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres de créance	-	304 488	-	304 488
Titres de participation	51 419	-	-	51 419
Actifs financiers disponibles à la vente				
Titres de créance	-	83 512	-	83 512
Titres de participation	4 696	-	-	4 696
Immeubles de placement	-	-	32 647	32 647
Actifs présentés à la juste valeur				
Prêts hypothécaires	-	121 436	-	121 436
Autres placements	-	2 770	-	2 770
Avances sur polices	-	8 597	-	8 597
	84 615	520 803	32 647	638 065
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
Passifs des contrats de placement	-	23 114	-	23 114
Passifs présentés à la juste valeur				
Emprunts	-	7 636	-	7 636
	-	30 750	-	30 750

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de la période considérée.
Se référer à la note 4 pour la conciliation de la juste valeur marchande des immeubles de placement.



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée par un évaluateur indépendant qualifié.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon différentes méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Ces méthodes sont fondées sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêt courants du marché en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés ainsi que les charges opérationnelles attendues. Ils tiennent compte des intérêts, des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché, des produits locatifs attendus tirés des contrats de location en vigueur et des estimations relatives aux entrées de

trésorerie futures, y compris les produits projetés tirés des contrats de location en vigueur et les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures formulées en fonction des conjonctures actuelles de marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité actuelle de l'immeuble ainsi que des données du marché et des projections en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable.

L'évaluateur indépendant qualifié établit la juste valeur des immeubles de placement en fonction de leur utilisation optimale. Il utilise les méthodes suivantes d'évaluation : approche du coût, approche de revenu et approche de comparaison directe. Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2014	2013
	%	%
Taux d'actualisation	9 à 10	9 à 10
Taux de croissance		
Loyers	0 à 2	0 à 2
Dépenses d'opération	2	2
Taux d'inoccupation	5	5 à 10

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Montants à recevoir au titre de l'assurance :		
Titulaires de polices	3 474	3 773
Réassureurs	8 038	5 240
Agents, courtiers et intermédiaires	1 273	1 051
Produits de placement à recevoir	1 335	1 422
Comptes à recevoir	3 867	4 157
	17 987	15 643
Actifs non financiers		
Commissions et frais payés d'avance	2 380	1 810
Impôts sur le résultat à recevoir	49	1 410
Autres	34	37
	2 463	3 257
	20 450	18 900

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipement
	\$
Coût	
Au 31 décembre 2013	8 614
Ajouts	736
Dispositions	(373)
Autres variations	(858)
Au 31 décembre 2014	8 119
Amortissement cumulée	
Au 31 décembre 2013	3 848
Amortissement	898
Dispositions	(111)
Autres variations	(858)
Au 31 décembre 2014	3 777
Valeur comptable	
Au 31 décembre 2013	4 766
Au 31 décembre 2014	4 342



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels acquis	Logiciels développés	Projets technologiques en cours	Liste clients	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Au 31 décembre 2013	1 682	12 373	97	898	15 050
Coût capitalisé	101	-	594	-	695
Projets achevés	161	519	(664)	-	16
Autres variations	(667)	-	-	-	(667)
Au 31 décembre 2014	1 277	12 892	27	898	15 094
Amortissement cumulée					
Au 31 décembre 2013	1 152	6 799	-	-	7 951
Amortissement	270	1 423	-	-	1 693
Autres variations	(667)	-	-	-	(667)
Au 31 décembre 2014	755	8 222	-	-	8 977
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2013	530	5 574	97	898	7 099
Au 31 décembre 2014	522	4 670	27	898	6 117

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

10. ACTIF NET DES FONDS DISTINCTS

	2014	2013
ACTIF NET	\$	\$
Placements :		
Titres de créance	10 773	-
Titres de participation	8 549	8 542
Fonds de placement	587 355	532 997
Trésorerie et dépôts à terme	4 820	6 205
Produits de placement à recevoir	53	22
Autres	1 127	2 097
	612 677	549 863
Passif	640	3 416
ACTIF NET	612 037	546 447

	2014	2013
	\$	\$
VARIATION DE L'ACTIF NET		
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	546 447	472 859
Contributions nettes :		
Contributions	90 851	79 192
Retraits de fonds	(62 890)	(71 474)
	27 961	7 718
Produits de placement :		
Variation de la valeur des placements	16 051	46 604
Intérêts et dividendes	31 362	27 482
	47 413	74 086
Frais de gestion et d'administration	(9 784)	(8 216)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	612 037	546 447



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

11. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS DE RÉASSURANCE

Nature et composition

La composition des passifs des contrats d'assurance du Groupe va comme suit :

	2014		
	Passifs des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	448 496	(122 955)	325 541
Assurance collective	52 572	(34 075)	18 497
Rentes et pensions	234 297	(978)	233 319
Autres passifs des contrats d'assurance	1 652	(655)	997
	737 017	(158 663)	578 354

	2013		
	Passifs des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	378 630	(98 398)	280 232
Assurance collective	46 667	(29 956)	16 711
Rentes et pensions	207 862	(716)	207 146
Autres passifs des contrats d'assurance	3 787	(12)	3 775
	636 946	(129 082)	507 864

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Variation des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance

La variation pour l'exercice se répartit comme suit :

	2014		
	Contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Solde au début, avant autres contrats d'assurance	633 159	(129 070)	504 089
Variation des soldes des polices d'assurance en vigueur	62 940	(26 481)	36 459
Soldes résultant des nouvelles polices d'assurance	48 318	(6 906)	41 412
Changements apportés aux méthodes et aux hypothèses	(9 052)	4 449	(4 603)
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance	102 206	(28 938)	73 268
Solde avant ce qui suit :	735 365	(158 008)	577 357
Autres contrats d'assurance	1 652	(655)	997
Total des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance	737 017	(158 663)	578 354

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

	2013		
	Contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Solde au début, avant autres contrats d'assurance	658 254	(134 208)	524 046
Variation des soldes des polices d'assurance en vigueur	(52 958)	7 029	(45 929)
Soldes résultant des nouvelles polices d'assurance	32 602	(6 064)	26 538
Changements apportés aux méthodes et aux hypothèses	(4 739)	4 173	(566)
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance	(25 095)	5 138	(19 957)
Solde avant ce qui suit :	633 159	(129 070)	504 089
Autres contrats d'assurance	3 787	(12)	3 775
Total des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance	636 946	(129 082)	507 864

Les principaux changements apportés aux méthodes et aux hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Mortalité	(275)	(1 190)
Intérêt	(6 216)	169
Déchéance	2 194	1 895
Fonds distincts	-	(570)
Dépense	(905)	(909)
Autres (dividendes, données)	599	39
Total	(4 603)	(566)

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

12. PASSIFS DES CONTRATS DE PLACEMENT

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	23 114	22 857
Dépôts	2 355	3 470
Intérêts	386	387
Retraits de fonds	(2 497)	(3 600)
Augmentation des passifs des contrats de placement	244	257
Total des passifs des contrats de placement	23 358	23 114

13. RISQUE D'ASSURANCE

Le principal risque auquel le Groupe est confronté à l'égard des contrats d'assurance est celui que les demandes de règlement et les prestations réelles ou leur calendrier diffèrent des prévisions. Ce risque est influencé par la fréquence des demandes de règlement, la gravité des sinistres, les prestations versées et le dénouement ultérieur des demandes de règlement à long terme. Par conséquent, l'objectif du Groupe est de s'assurer de l'existence de provisions suffisantes pour couvrir ces obligations.

L'exposition au risque est atténuée par la diversification au sein d'un important portefeuille de contrats d'assurance et de secteurs géographiques. La variabilité des risques est aussi améliorée par la sélection minutieuse et la mise en œuvre de lignes directrices sur les stratégies liées à la sélection des risques, ainsi que le recours à des conventions de réassurance.

La concentration du risque est gérée en recourant à la réassurance pour limiter le risque du Groupe relatif à chacun de ses

assurés et stabiliser ses résultats. Des montants maximums de prestations variant par secteurs d'activité sont établis en assurance vie et maladie. Le Groupe a également conclu des traités de réassurance qui couvrent les pertes financières découlant de multiples demandes de règlements qui pourraient survenir à la suite d'événements catastrophiques qui toucheraient plusieurs assurés.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés conformément à la provision pour demandes de règlement en cours et aux contrats de réassurance. Malgré les conventions de réassurance, le Groupe n'est pas libéré de ses obligations directes à l'égard des titulaires de polices, d'où l'existence d'un risque de crédit à l'égard des assurances cédées, dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives à de telles conventions de réassurance. Chaque année, une confirmation est effectuée auprès des réassureurs afin d'assurer qu'ils ont une capitalisation qui dépasse les normes exigées par les organismes de réglementation.



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance vie offerts par le Groupe comprennent les suivants : assurance vie permanente individuelle, assurance vie temporaire individuelle et collective, et rentes individuelles et collectives.

Les contrats d'assurance vie sont des contrats pour lesquels l'assureur reçoit des primes en échange de prestations qui seront versées au décès du titulaire du contrat ou à la déchéance du contrat.

Les contrats de rente se présentent sous forme de rente payable à partir d'un certain âge en échange de primes. En cas de décès avant le départ à la retraite, la valeur des fonds accumulés au titre des rentes différées est habituellement remboursée sur les contrats. La plupart des contrats permettent au titulaire de retirer un montant au comptant à la retraite ou de recevoir une rente au taux de conversion garanti.

Les rentes immédiates sont des produits à prime unique selon lesquels une prestation spécifique est versée à un titulaire de police. Les prestations sont habituellement fixes ou accrues chaque année à un taux précis ou conformément au taux d'inflation. La plupart des contrats garantissent un revenu pour une période minimale, ou peuvent être transférés à un conjoint, selon un pourcentage convenu, dans le cas du décès du titulaire.

Les rentes différées sont des contrats comportant un taux d'intérêt garanti, souvent pour une période égale ou inférieure à cinq ans. Ces contrats renoncent aux rajustements de la valeur de marché jusqu'au décès du titulaire du contrat.

Les sorties de fonds liées au passif des contrats d'assurance nettes de la réassurance s'illustrent ainsi :

	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance individuelle	(10 646)	(6 067)	34 628	307 626	325 541
Assurance collective	6 036	6 403	3 789	3 266	19 494
Rentes et pensions	73 537	99 405	24 056	36 321	233 319

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Voici les principaux risques du Groupe :

- Risque de mortalité : Risque de perte résultant du fait que le titulaire de police décède plus tôt ou plus tard que prévu
- Risque de morbidité : Risque de perte résultant du fait que la santé du titulaire de police diffère des prévisions
- Risque de longévité : Risque de perte résultant du fait que le rentier vive plus longtemps que prévu
- Risque de rendement : Risque de perte résultant du fait que les rendements réels diffèrent des rendements prévus
- Risque de charges : Risque de perte résultant du fait que les frais soient plus élevés que prévu
- Risque de décision du titulaire de police : Risque de perte résultant du fait que les décisions du titulaire de police (déchéance et rachat) diffèrent des prévisions

Sensibilités

L'analyse qui suit est réalisée en tenant compte des changements pouvant être raisonnablement apportés aux principales hypothèses, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées, pour présenter l'incidence sur le résultat après impôt. La corrélation entre les hypothèses influera considérablement sur le calcul du passif-sinistres ultime, mais pour démontrer l'incidence attribuable aux changements apportés aux hypothèses, ces dernières ont dû être modifiées individuellement. Il est à noter que les variations de ces hypothèses ne sont pas linéaires.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Hypothèse	Incidence sur le résultat après impôt		
	Variation	2014	2013
	\$	\$	\$
Mortalité – produits d'assurance vie	+ 2 %	(2 033)	(1 833)
Mortalité – produits de rentes	- 2 %	(344)	(316)
Morbidité	5 % défavorable	(1 489)	(1 318)
Frais (maintien des contrats)	+ 5 %	(1 615)	(1 465)
Taux de résiliation de polices	10 % défavorable	(4 654)	(3 862)
Intérêts			
Mouvement parallèle immédiat de tous les points de la courbe de rendement	+ 100 pdb	257	1 518
	- 100 pdb	(600)	(1 327)
Immeubles de placement			
Variation immédiate de la valeur marchande	+ 10 %	2 244	2 391
	- 10 %	(2 244)	(2 393)
Fonds distincts et titres de participation			
Variation immédiate de la valeur marchande	+ 10 %	436	412
	- 10 %	(966)	(460)

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2014	2013
	\$	\$
Passifs financiers		
Montants à payer au titre de l'assurance :		
Titulaires de polices	13 324	7 079
Réassureurs	4 010	3 284
Agents, courtiers et intermédiaires	1 176	1 019
Fournisseurs et charges à payer	7 345	6 692
Autres	1 097	1 017
	26 952	19 091
Passifs non financiers		
Impôts sur le résultat	4 441	123
	31 393	19 214

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

15. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations définies du Groupe se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Évolution des obligations au titre des prestations définies :		
Solde au début de l'exercice	46 390	51 630
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 571	1 448
Cotisations des salariés	829	780
Charges d'intérêts	2 246	2 024
Prestations versées	(1 689)	(3 940)
Changement résultant d'une réduction au régime	(113)	-
Pertes (gains) actuarielles résultant des ajustements d'expérience	668	(1 283)
Pertes actuarielles résultant de changement des hypothèses démographiques	-	2 264
Pertes (gains) actuarielles résultant de changement des hypothèses financières	6 179	(6 533)
Solde à la fin de l'exercice	56 081	46 390
Évolution de l'actif des régimes :		
Juste valeur au début de l'exercice	36 901	33 951
Cotisations de l'employeur	2 790	1 362
Cotisations des salariés	829	780
Rendement des actifs des régimes	3 070	4 748
Prestations versées	(1 689)	(3 940)
Juste valeur à la fin de l'exercice	41 901	36 901

Les montants comptabilisés à l'état de la situation financière sont les suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	56 081	46 390
Juste valeur des actifs des régimes	(41 901)	(36 901)
Obligation au titre des régimes à prestations définies, montant net	14 180	9 489

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

La charge nette du Groupe au titre des régimes de retraite se présente comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice, net des cotisations des salariés	1 571	1 448
Changement résultant d'une réduction au régime	(113)	-
Intérêts nets sur le passif	472	730
	1 930	2 178

Le poste Passif au titre des avantages du personnel de l'état consolidé de la situation financière comprend ce qui suit :

	2014	2013
	\$	\$
Passif relatif aux régimes d'assurance collective	545	472
Passif relatif aux régimes de retraite	14 180	9 489
	14 725	9 961

Les participants aux régimes versent des cotisations de 7,5 % (7,5 % en 2013) à leur régime de retraite. Le Groupe verse les cotisations résiduelles nécessaires aux régimes. Le Groupe finance les régimes de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions prévues par ceux-ci. La valeur de ces prestations fut établie lors des dernières évaluations actuarielles, soit le 31 décembre 2013 pour le régime de pension des représentants, représentantes, employés et employées d'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie (« AMV ») et le 31 décembre 2013 pour le régime de pension des employés et employées de Place de

l'Assomption (« Place »). La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime AMV est de 21 années (21 années en 2013) et de 9 années (9 années en 2013) pour ceux du régime Place de l'Assomption. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages complémentaires de retraite sont les mêmes que pour les régimes de retraite.

Le Groupe estime devoir contribuer pour un montant de 5 081 \$ à ses régimes à prestations définies au cours de 2015.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Les fonds des régimes de retraite sont investis dans les actifs suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Fonds équilibré Assomption Vie - Pension	-	36 693
Fonds régime de retraite Assomption Vie et Place de l'Assomption	41 662	-
Trésorerie	239	208
	41 901	36 901

Fonds équilibré Assomption Vie - Pension

Le Fonds équilibré Assomption Vie - pension (le « Fonds équilibré ») est un fonds distinct constitué par Assomption Vie. L'objectif global du Fonds équilibré est de réaliser un rendement net, déduction faite des frais de gestion, supérieur à l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, actualisé au taux annuel composé moyen sur une période de quatre ans.

Le portefeuille du Fonds équilibré se compose d'encaisse (2 %), d'obligations canadiennes (35 %), d'actions canadiennes (31 %), d'actions étrangères (28 %) et de fonds de couverture (4 %). Le Fonds équilibré est admissible comme placement aux fins des régimes enregistrés d'épargne-retraite sous la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Fonds régime de retraite Assomption Vie et Place de l'Assomption

Le Fonds régime de retraite Assomption Vie et Place de l'Assomption (le « Fonds régime de retraite ») est un fonds distinct constitué par Assomption Vie. L'objectif global du Fonds régime de retraite est de réaliser un rendement net, déduction faite des frais de gestion, supérieur à l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, actualisé au taux annuel composé moyen sur une période de quatre ans.

Le portefeuille du Fonds régime de retraite se compose d'encaisse (3 %), d'obligations canadiennes (40 %), d'actions canadiennes (27 %), d'actions étrangères (27 %) et de fonds de couverture (3 %). Le Fonds régime de retraite est admissible comme placement aux fins des régimes enregistrés d'épargne-retraite sous la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Hypothèses actuarielles retenues pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies

	2014	2013
	%	%
Taux d'actualisation	4,0 à 4,1	3,8 à 4,7
Taux de croissance de la rémunération	3,25 à 3,75	3,25 à 3,75

Analyses de sensibilité

L'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles précédentes. Le tableau suivant résume l'impact sur l'obligation

au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'année s'il y a changement de 1 % dans les hypothèses actuarielles.

	2014	
	+ 1 %	- 1 %
Taux d'actualisation	(9 925)	13 254
Taux de croissance de la rémunération	2 272	(2 142)

Régime à cotisations définies

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le groupe a cessé d'offrir le régime à prestations définies aux nouveaux employés et offre maintenant un régime à cotisations définies qui fournit des prestations de retraite. Les cotisations du Groupe au régime à cotisations définies ne

sont toutefois pas comprises dans les coûts constatés aux régimes à prestations définies ci-dessus. Le coût total reconnu par le Groupe au titre du régime à cotisations définies au cours de l'exercice 2014 est de 80 \$ (0 \$ en 2013).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

16. EMPRUNTS

Le Groupe dispose de marges de crédit autorisées totalisant 500 \$ portant intérêt au taux de base. Ces emprunts bancaires sont renouvelables annuellement, ne sont pas garantis et ne sont pas utilisés au 31 décembre 2014.

	2014	2013
	\$	\$
Prêts hypothécaires		
Emprunt hypothécaire à un taux de 2,66 %, remboursable en versements mensuels de 34 \$, incluant les intérêts, échéant en avril 2015 et grevant les immeubles de placement	2 759	3 087
Emprunt hypothécaire à un taux de 2,66 %, remboursable en versements mensuels de 33 \$, incluant les intérêts, échéant en avril 2015 et grevant les immeubles de placement	1 976	2 316
Emprunt hypothécaire remboursé au cours de l'année	-	1 209
Emprunts bancaires et autres		
Emprunts au taux préférentiel moins 1 % sans modalités de remboursement établies	297	297
Billet promissoire à un taux de 4 %, remboursable en totalité en 2016	500	500
Contrepartie éventuelle payable en totalité en 2016	557	536
	6 089	7 945
Juste valeur	5 888	7 636

Les versements de capital prévus et requis au cours des cinq prochains exercices afin de satisfaire aux exigences de remboursement de ces emprunts sont les suivants :

Exercices se terminant le 31 décembre	2015	1 103 \$
	2016	1 756 \$
	2017	716 \$
	2018	740 \$
	2019	766 \$

Ces versements estimatifs sont fondés sur l'hypothèse que les emprunts seront renouvelés. Le montant des emprunts hypothécaires renouvelables au cours du prochain exercice s'élève à 4 050 \$.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

17. IMPÔTS

Les impôts sur le résultat sont composés de ce qui suit :

	2014	2013
	\$	\$
Impôt exigible	2 260	2 882
Ajustements des années antérieures	(11)	(60)
Impôt différé	684	(352)
	2 933	2 470

Le taux d'imposition effectif au compte de résultat consolidé diffère du taux d'imposition prévu par la loi pour le Groupe en raison des éléments suivants :

	2014		2013	
	\$	%	\$	%
Impôts sur le résultat prévus par la loi	3 467	27,1	2 529	26,8
Augmentation (diminution) du taux d'imposition résultant de ce qui suit :				
Produits de placement non imposables	(597)	(4,7)	(366)	(3,9)
Écart des taux d'imposition dans les autres provinces	15	0,1	76	0,8
Changements des taux d'imposition	-	-	314	3,3
Ajustements des années antérieures	(11)	(0,1)	(60)	(0,6)
Autres	59	0,5	(23)	(0,2)
	2 933	22,9	2 470	26,2

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Les passifs d'impôts différés (actifs d'impôts différés) du Groupe résultent des éléments qui suivent :

	2014	2013
	\$	\$
Immeubles de placement, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	5 499	5 507
Passifs (actifs) des contrats d'assurance	26	(195)
Titres de créance	303	360
Régimes d'avantages du personnel	(4 010)	(2 713)
Autres	122	(192)
	1 940	2 767
Actifs d'impôts différés	(2 168)	(1 105)
Passifs d'impôts différés	4 108	3 872
	1 940	2 767

18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie reliés aux activités d'exploitation incluent les éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Intérêts reçus	9 482	10 418
Impôts sur le résultat payés	25	3 058
Participations versées	200	361
Dividendes reçus	2 283	1 412
Les flux de trésorerie reliés aux activités de financement incluent l'élément suivant :		
Intérêts versés sur le financement	193	213



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

19. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, le Groupe est à l'occasion appelé à intervenir en qualité de défendeur dans le cadre de poursuites judiciaires. Bien qu'il soit impossible de prévoir le dénouement de telles poursuites, le Groupe ne prévoit pas encourir de pertes importantes ou devoir mobiliser de montants considérables dans le cadre de ces poursuites.

20. ENGAGEMENT

En tant que membre d'Assuris, le Groupe encourt et encourra probablement dans le futur, des coûts liés aux opérations de cette dernière. Assuris est responsable de l'indemnisation des assurés d'un assureur dont les opérations font l'objet d'une liquidation.

Les cotisations annuelles d'Assuris, calculées sur la base des primes annuelles moyennes des cinq dernières années, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Le Groupe s'est engagé à avancer des fonds, au gré d'Assuris, sous forme de prêts, dans le cas où cette dernière en exprimait le besoin.

21. PRIMES NETTES

	2014			2013
	Primes brutes	Primes cédées	Primes nettes	Primes nettes
	\$	\$	\$	\$
Assurance individuelle	52 383	(13 292)	39 091	38 519
Assurance collective	56 551	(13 049)	43 502	40 148
Rentes et pensions	65 178	(2)	65 176	48 137
	174 112	(26 343)	147 769	126 804

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

22. PRESTATIONS ET SINISTRES VERSÉS NETS

	2014		2013	
	Prestations et sinistres versés, montant brut	Sinistres cédés à des réassureurs	Prestations et sinistres versés, montant net	Prestations et sinistres versés, montant net
	\$	\$	\$	\$
Assurance individuelle	31 305	(11 667)	19 638	14 878
Assurance collective	46 850	(12 598)	34 252	30 120
Rentes et pensions	49 841	(219)	49 622	47 469
	127 996	(24 484)	103 512	92 467

23. HONORAIRES ET PRODUITS DE COMMISSIONS

	2014	2013
	\$	\$
Services administratifs aux titulaires de polices et services de gestion des placements	13 896	11 960
Frais de rachat et autres frais liés aux contrats	1 845	719
Commissions de réassurance	2 337	3 114
	18 078	15 793



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

24. PRODUITS DE PLACEMENT

	2014	2013
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	357	253
Intérêts sur les titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat	1 931	2 049
Intérêts sur les titres de créance disponibles à la vente	3 374	3 037
Dividendes sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat	2 041	1 232
Dividendes sur les titres de participation disponibles à la vente	291	175
Intérêts sur les prêts hypothécaires et les autres placements	6 382	7 125
Intérêts sur les avances sur polices	424	412
Revenu locatif tiré des immeubles de placement	3 533	3 641
Frais de service tirés des immeubles de placement	3 612	3 457
Frais de service attribuables aux immeubles de placement	(4 243)	(4 188)
	17 702	17 193

25. REVENU LOCATIF

Place de l'Assomption, une filiale du Groupe, loue des immeubles de commerces de détail et de bureaux à des locataires en vertu de contrats de location simple.

Les engagements minimaux au titre des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables sur leur durée restante se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Moins d'un an	4 573	5 630
Plus d'un an et moins de cinq ans	9 616	11 996
Plus de cinq ans	1 922	2 977
	16 111	20 603

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

26. GAINS ET PERTES RÉALISÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	2014	2013
	\$	\$
Gains réalisés		
Titres de participation	18	12
Titres de créance	202	2 204
Pertes réalisées		
Titres de participation	(7)	(2)
Titres de créance	-	(1 046)
	213	1 168

27. VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	63 107	(25 063)
Immeubles de placement	217	540
	63 324	(24 523)

28. HONORAIRES ET COMMISSIONS VERSÉS

	2014	2013
	\$	\$
Honoraires versés	1 141	908
Commissions versées	23 070	21 341
	24 211	22 249



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

29. CHARGES ADMINISTRATIVES ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	2014	2013
	\$	\$
Charges administratives		
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	18 625	17 537
Amortissement des immobilisations corporelles	898	817
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 693	1 727
Honoraires de consultants	3 163	3 227
Frais liés aux immeubles de placement	908	1 063
Divers	4 342	3 853
	29 629	28 224
Autres charges opérationnelles		
Provision pour perte sur prêts	381	23
Divers	4 378	4 315
	4 759	4 338

30. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe s'assure que les capitaux propres sont toujours suffisants pour maintenir la sécurité et la stabilité du Groupe. De plus, il veille à ce que le rendement du capital répond aux attentes des titulaires de polices ayant droit à la participation aux profits du Groupe. Il s'assure aussi de respecter les exigences établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

De plus, chaque année, l'actuaire en évaluation procède à l'analyse des résultats anticipés du Groupe en fonction de son plan d'affaires dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler l'examen dynamique de la suffisance du capital. Le rapport de l'actuaire est présenté

au conseil d'administration et déposé auprès des organismes de réglementation. Le but de l'analyse est d'assurer que le Groupe possède un capital suffisant pour franchir avec succès les quelques prochaines années d'activité et pour faire face aux imprévus qui pourraient survenir.

Dans le cadre de cet exercice, plusieurs scénarios défavorables sont envisagés afin d'évaluer la solidité financière du Groupe. Étant donné la diversité des secteurs d'activité du Groupe, il ressort de cet exercice qu'aucun élément de sensibilité pris séparément n'a d'incidence importante sur la solvabilité. De plus, la combinaison de ces éléments à divers degrés n'a pas pour effet de mettre en péril la solvabilité du Groupe.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

Les organismes de réglementation exigent des compagnies d'assurance vie au Canada qu'elles maintiennent des ratios de capital minimums pour pouvoir exercer leurs activités. Pour se conformer aux exigences de la norme du BSIF, le Groupe maintient un ratio supérieur à l'exigence minimum de 150 %. Au 31 décembre 2014, le ratio du Groupe est de 232 % (251 % en 2013).

Un ratio de 232 % signifie que le Groupe a un capital lui permettant de pouvoir faire face à des imprévus de l'ordre de 35,5 millions de dollars (38,1 millions de dollars en 2013), le cas échéant, tout en respectant alors les exigences en matière de fonds propres minimums.

Le tableau qui suit présente le ratio de solvabilité du Groupe :

Capital réglementaire

	2014	2013
Capital disponible selon les exigences	100 312 \$	94 850 \$
Capital requis	43 177 \$	37 797 \$
Ratio de solvabilité	232 %	251 %

31. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent les administrateurs, les dirigeants et les entités qui leurs sont affiliées.

Dirigeants et entités affiliées

En 2009, le Groupe a accordé à 647439 NB Inc., dont les actionnaires sont des administrateurs de Les Placements Louisbourg Inc., un prêt sans intérêt s'élevant à 1,3 million de dollars, ainsi qu'un montant additionnel de 467 \$ en 2012, remboursable d'ici le 30 octobre 2024. Le solde de ce prêt au 31 décembre 2014 s'élève à 701 \$ (845 \$ en 2013).



NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers) Exercice clos le 31 décembre 2014

Rémunération des principaux dirigeants

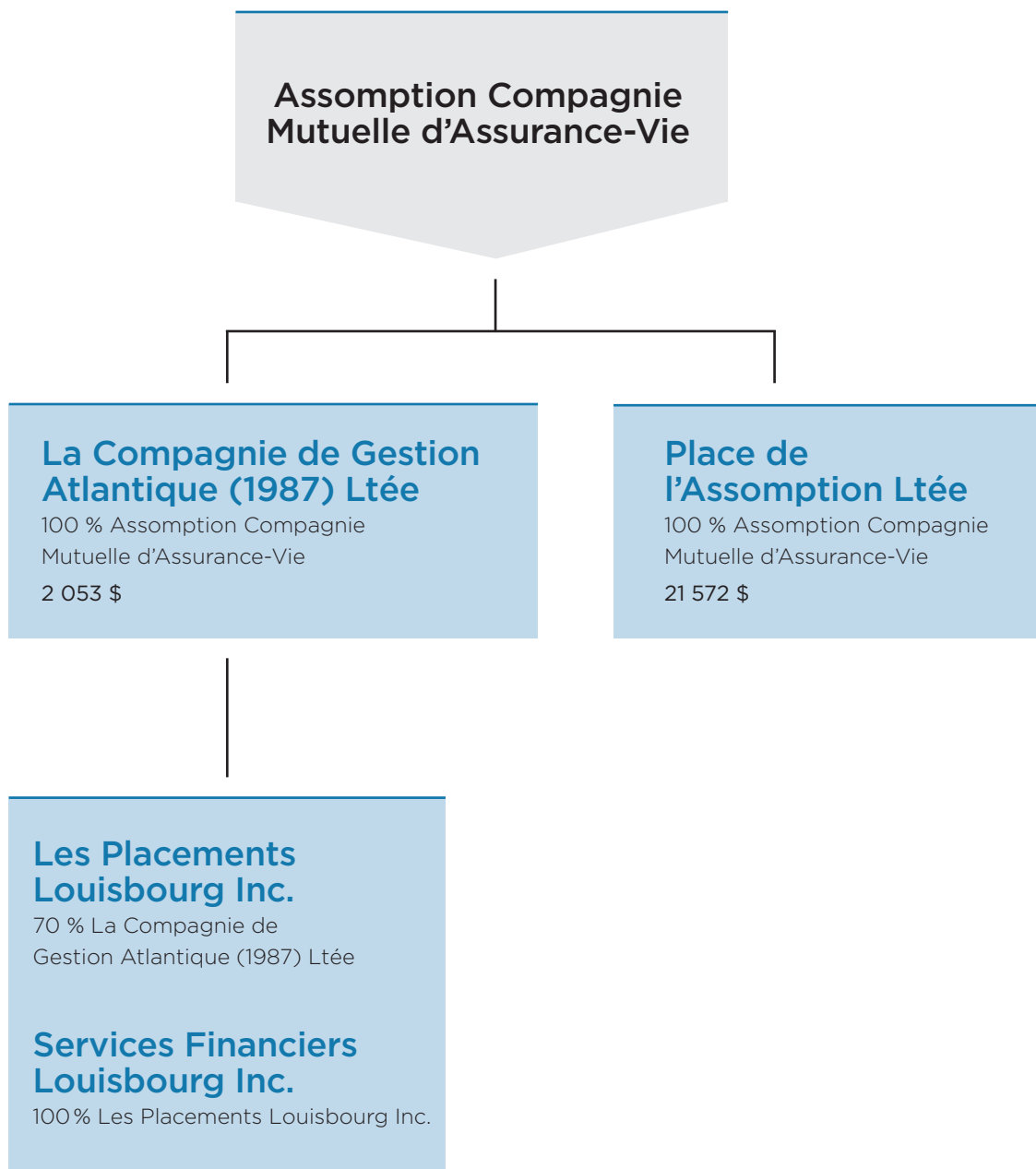
Les principaux dirigeants du Groupe comprennent tous les administrateurs, dirigeants et non dirigeants, et la haute direction. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice se présente comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et autres avantages liés à l'emploi à court terme	3 997	3 781
Honoraires	223	202
Avantages postérieurs à l'emploi	231	289
	4 451	4 272

32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2013 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

ORGANIGRAMME



% = droit de vote en pourcentage

\$ = valeur comptable (en milliers de dollars canadiens)



www.assomption.ca

**Assomption Compagnie Mutuelle
d'Assurance-Vie**

770, rue Main/C.P. 160
Moncton (N.-B.) E1C 8L1
téléphone : 506.853.6040
sans frais : 1.800.455.7337
télécopieur : 506.853.5428
www.assomption.ca

**La Compagnie de Gestion
Atlantique (1987) Ltée**

770, rue Main
Moncton (N.-B.) E1C 1E7
téléphone : 506.853.5420
télécopieur : 506.853.5449

Les Placements Louisbourg Inc.

770, rue Main/C.P. 160
Moncton (N.-B.) E1C 8L1
téléphone : 506.853.5410
télécopieur : 506.853.5457

Place de l'Assomption Ltée

770, rue Main
Moncton (N.-B.) E1C 1E7
téléphone : 506.853.5420
télécopieur : 506.853.5449